

eLUXEMBOURG

Pour accélérer le passage vers une Administration électronique de qualité, le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative se propose d'engager pour le compte du Service eLuxembourg

trois responsables (m/f)

Profil requis:

- universitaire, avec une expérience solide et réussie dans le monde des nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que dans la mise en oeuvre de systèmes d'information modernes et performants
- capacité de direction pour participer à la gestion collégiale du service
- aptitude à travailler en autonomie comme en équipe pour développer la stratégie commune de l'Etat
- sens de l'organisation pour assurer l'évaluation des programmes et des projets
- qualités de communication pour entretenir des relations de confiance avec tous les acteurs concernés des secteurs public et privé
- maîtrise du luxembourgeois, de l'allemand, du français et de l'anglais.

Les postes sont à pourvoir immédiatement sous forme de contrat à durée indéterminée.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur dossier de candidature avec lettre de motivation manuscrite, curriculum vitae détaillé, diplôme(s) universitaire(s) ainsi que photo récente au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (b.p. 1204 - L-1012 Luxembourg / tél. 478-3216) avant le 04 juillet 2003. Une présélection sera faite sur base des dossiers.

MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
SERVICE DES SITES ET MONUMENTS NATIONAUX
Poste de directeur vacant

Il est porté à la connaissance des candidat(e)s intéressé(e)s que le poste de Directeur/Directrice du Service des Sites et Monuments Nationaux deviendra vacant à partir du 1er avril 2004.

Les candidat(e)s à cette fonction doivent être en possession d'un diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois ou étranger reconnu équivalent suivant la réglementation luxembourgeoise en vigueur. Ils / elles doivent en outre posséder

- soit un diplôme portant sur un cycle d'études universitaires d'au moins quatre années correspondant à la formation exigée pour le

poste sollicité et inscrit au registre des diplômés prévu par la loi du 17 juin 1963 ayant pour objet la protection des titres d'enseignement supérieur,

- soit un diplôme les habilitant à être admis(e) au stage de professeur de l'enseignement luxembourgeois et correspondant à la formation exigée pour le poste sollicité.

Avant de prendre leur fonction, les candidat(e)s devront avoir accompli un stage de six mois. Les candidat(e)s doivent avoir la nationalité luxembourgeoise et ne pas avoir dépassé l'âge de quarante ans à la date où ils/elles commenceront leur stage, à moins qu'à leur entrée en service ils/elles n'occupent déjà une fonction dans une administration de l'Etat. Outre les conditions d'études ou de formation prémentionnées, les candidat(e)s doivent faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues.

Les candidat(e)s doivent joindre à leur dossier une copie certifiée conforme de leurs pièces d'études, une notice biographique, un certificat de nationalité, un acte de naissance, un certificat médical et un extrait récent du casier judiciaire. Les candidatures sont à adresser au Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2912 Luxembourg, 20, Montée de la Pétrusse jusqu'au plus tard le 15 juillet 2003.

(Communiqué par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

APPEL DE CANDIDATURES

L'administration pénitentiaire organisera au mois de septembre 2003 un examen-concours d'admission au stage dans les carrières

de l'**assistant social** (1 vacance de poste m/f) et de l'**éducateur gradué** (2 vacances de poste m/f)

Sont admissibles à l'examen-concours les candidats de nationalité luxembourgeoise, âgés de 45 ans au plus et agréés par le procureur général d'Etat.

Les candidatures (demande d'admission + CV) sont à adresser pour le **lundi, 14 juillet 2003** au plus tard, au secrétariat général de l'administration pénitentiaire à L-2229 Luxembourg, 21, rue du Nord (tél. 475 981-387).

Les diplômes, pièces et certificats relevés ci-après sont à joindre à la candidature ou peuvent encore être produits par après jusqu'au **8 septem-**

bre 2003 au plus tard:

- un extrait de l'état civil;
- un extrait récent du casier judiciaire (bulletin n° 3);
- un certificat de bonnes vie et moeurs;
- une copie de la carte d'identité;
- une copie de la carte d'affiliation à la sécurité sociale;
- un certificat de nationalité;
- un certificat médical, délivré sur la formule prescrite par un médecin désigné par le Gouvernement (le relevé des médecins sera communiqué aux intéressés sur leur demande).

Les candidatures doivent comprendre en outre :

- pour la carrière de l'**assistant social**: une copie conforme et d'un diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois ou d'un autre diplôme luxembourgeois ou étranger reconnu équivalent selon la réglementation luxembourgeoise en vigueur, et d'un diplôme d'assistant social ou d'assistant d'hygiène sociale, ou d'un diplôme reconnu équivalent conformément aux dispositions de la loi du 11 janvier 1995 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et d'infirmières et réglementant la collaboration entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Santé;
- pour la carrière de l'**éducateur gradué**: une copie conforme du diplôme d'éducateur gradué, délivré par le Ministère de l'Education Nationale.

Les épreuves préliminaires à l'examen-concours en vue du contrôle de la connaissance des trois langues administratives auront lieu au mois de juillet 2003 (ne concerne que les candidats présentant un diplôme étranger).

MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES SPORTS
RÉSERVE DE SUPPLÉANTS POUR L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

APPEL AUX CANDIDATURES

Le Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports se propose d'admettre à la réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, créée par la loi du 25 juillet 2002 concernant le remplacement des instituteurs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, un certain nombre de candidats (m/f) à partir de l'année scolaire 2003/2004.

Peuvent être engagés à la réserve de suppléants, dans

l'ordre de priorité ci-après:

- 1) des instituteurs admis à la fonction et des candidats admissibles à la fonction d'instituteur;
- 2) des détenteurs d'un diplôme d'instituteur ayant obtenu des notes suffisantes dans les épreuves de classement, mais ne s'étant pas classés en rang utile lors du concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'éducation préscolaire et à celle d'instituteur d'enseignement primaire;
- 3) des détenteurs d'un diplôme d'instituteur ayant réussi aux épreuves préliminaires organisées dans le cadre du concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'éducation préscolaire et à celle d'instituteur d'enseignement primaire;
- 4) des détenteurs d'un diplôme d'instituteur qui ne remplissent pas les conditions sous 3), mais qui ont réussi aux épreuves de langue organisées dans le cadre du concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur ou aux épreuves organisées conformément à la réglementation fixant les modalités du contrôle de la connaissance des trois langues administratives pour le recrutement des fonctionnaires et employées des administrations de l'Etat et des établissements publics;
- 5) des détenteurs de l'attestation d'admissibilité à la réserve de suppléants.

Les personnes désireuses d'être engagées dans la réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire introduiront leurs demandes accompagnées de copies certifiées conformes à l'original des diplômes, certificats et attestations prouvant qu'elles remplissent l'une ou l'autre des conditions énumérées ci-dessus.

Les demandes sont à adresser au Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, Service du personnel des écoles, bureau 113, L-2926 Luxembourg, pour le **4 juillet 2003 au plus tard**.

STATEC

Le Service central de la statistique et des études économiques recherche pour l'unité:

Informatique
1 informaticien diplômé (m/f)

engagement à durée indéterminée dans la carrière supérieure de l'employé(e) de l'Etat profil souhaité :

- formation universitaire, diplômes délivrés par une université ou une école d'enseignement supérieur à caractère universitaire après un cycle d'études d'au moins quatre années

en informatique;

- bonnes connaissances en programmation;
 - connaissance d'installation, de configuration et de diagnostic de PC (Windows 95/98/NT/2000/XP);
 - facilité de rédaction de textes à contenu technique en langue française, allemande et anglaise;
 - esprit innovateur et autonome capable de s'intégrer dans une équipe dans laquelle il sera confronté à des tâches très diversifiées;
- Prière d'adresser les candidatures manuscrites avec CV et copies des diplômes au:

statec
à l'attention de Monsieur Serge Allegrezza
Directeur
B.P. 304
L-2013 Luxembourg

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

ADMINISTRATION DES BATIMENTS PUBLICS
DIVISION DES SERVICES REGIONAUX

AVIS D'ADJUDICATION

Le jeudi 10 juillet 2003 à 10:00 heures du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, à l'ouverture de la soumission concernant les fournitures ci-après à exécuter dans l'intérêt du

CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE FORMATION PEDAGOGIQUES POUR LE SCRIPT A LUXEMBOURG: ACQUISITION DE MOBILIER

Envergure de l'objet:

- Lot A: Bibliotheks-Möbel
- Lot B: Konferenz- und Seminar-Möbel
- Lot C: Büromöbel
- Lot D: Präsentationsmaterial
- Lot E: Küchenzeile (Teeküche)

Les travaux sont adjugés en lots séparés.

La date de livraison du mobilier est prévue pour mi-septembre 2003.

Le délai de livraison et de montage du mobilier est 5 jours ouvrables.

En vue de faciliter la confection des dossiers de soumission, les amateurs introduiront leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des Bâtiments publics "Soumissions" Boîte Postale 112 L-2011 Luxembourg Télécopieur: 46 19 19 - 555 Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration à partir du jeudi 26 juin 2003. Les offres qui sont établies sur des bordereaux qui n'ont pas été retirés à l'adresse in-

diquée ci-avant ne sont pas prises en considération.

Les pièces conformes aux prescriptions des articles 28 et 29 du règlement grand-ducal du 2 janvier 1989 et portant l'inscription: "**Soumission pour les fournitures ...**" doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Luxembourg, le 20 juin 2003
La ministre des Travaux publics
Erna Hennicot-Schoepges

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

ADMINISTRATION DES BATIMENTS PUBLICS
DIVISION DES SERVICES REGIONAUX

AVIS D'ADJUDICATION

Le mercredi 16 juillet 2003 à 10:00 heures du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, à l'ouverture de la soumission concernant les travaux ci-après à exécuter dans l'intérêt du

LYCEE CLASSIQUE ET TECHNIQUE D'ECHTERNACH: MENUISERIE EXTERIEURE EN BOIS

Envergure de l'objet:
43 fenêtres 100 x 192 cm
45 fenêtres 126 x 262 cm
Les travaux sont adjugés en bloc sur prix unitaires.

Le début des travaux de montage est prévu pour début octobre 2003.

La durée prévisible des travaux de montage est de 35 jours ouvrables.

En vue de faciliter la confection des dossiers de soumission, les amateurs introduiront leur candidature écrite au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des Bâtiments publics "Soumissions" Boîte Postale 112 L-2011 Luxembourg Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration à partir du jeudi 26 juin 2003.

Les offres qui sont établies sur des bordereaux qui n'ont pas été retirés à l'adresse indiquée ci-avant ne sont pas prises en considération.

Les pièces conformes aux prescriptions des articles 28 et 29 du règlement grand-ducal du 2 janvier 1989 et portant l'inscription: "**Soumission pour les travaux ...**" doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Luxembourg, le 19 juin 2003
La ministre des Travaux publics,
Erna Hennicot-Schoepges